

depuis 1840
chaque jour un peu plus ...

Circulaire N° 4315B - 08

Documentation à l'adresse de
l'utilisateur et de l'installateur



POÊLE BOIS

Le « Petit Godin » réf. 3121

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Double combustion	OUI
Régulation manuelle	OUI
Puissance calorifique (kw)	10
Volume corrigé chauffé (m ³)	180 A 380
Chargement	DESSUS
Intérieur	BETON REFRACTAIRE
Habillage	ACIER EMAILLE + FONTE
Combustibles	UNIQUEMENT Bûches de Bois
	JUSQU'À 50 CM
Poids (kg)	102
Départ des fumées arrière	OUI
Diamètre de la buse de départ (mm)	125
Distance du sol au dessus de la buse de départ (cm)	60,5 / 83
Dimension (H x L x P) (cm)	94 x 53 x 53
Coloris disponibles des éléments hors le fût	BRUN MAJOLIQUE- VERT MAJOLIQUE BLEU MAJOLIQUE PEINT ANTHRACITE
Décendrage	AVANT
Dimensions foyer (H x L x P) (cm)	60 x 30 x 30
Consommation en allure normale (kg/h)	2,5
Consommation en allure ralenti (kg/h)	2,42
Autonomie au ralenti	3H48'
Température moyenne des fumées en allure normale (°C)	356
Débit massique des fumées (g/s)	6,07
Tirage nécessaire en allure normale (Pa)	12 ± 2
Taux de CO dans les fumées (% à 13% d'O ²)	0,56
Rendement en allure normale (%)	72,80
APPAREIL DE TYPE	INTERMITTENT

Cet appareil est conforme à la norme européenne NF EN 13240/A2:2005.

INSTRUCTIONS DESTINÉES À L'INSTALLATEUR

- Toujours respecter les règles en vigueur dans le pays où l'appareil est installé. En France, le système d'évacuation des produits de combustion doit être réalisé en conformité avec le DTU 24.1 de Février 2006.
- S'assurer tout d'abord de la bonne qualité du conduit de cheminée. Son rôle est primordial. Il va conditionner le résultat final en assurant l'alimentation du foyer en air primaire et extraire les gaz de combustion.

La plupart des désagréments que vous pourriez rencontrer à l'utilisation sont liés à une défaillance du conduit de cheminée. Nous ne saurions trop insister sur ce point...

Il ne faut pas se contenter de se référer aux résultats obtenus avec un précédent appareil dont les besoins en air pouvaient être très différents...

- Une bonne cheminée doit être construite en matériau peu conducteur de la chaleur et ne pas se refroidir facilement.
- Le diamètre minimal du conduit pour le fonctionnement en porte fermée peut être de 150 mm sous réserve que le dimensionnement du conduit de fumée suivant la norme EN 13384.1 autorise cette dimension. Dès que cela est possible, nous conseillons l'utilisation d'un conduit ayant un diamètre intérieur de 180 mm.
- Toute diminution de cette section, même en sortie ne doit être tolérée, sous peine de réduire le débit de fumée, ce qui entraînerait des refoulements dans la pièce au moment de l'ouverture de la porte.
- La cheminée doit avoir son origine dans la pièce où est installé l'appareil.
- Les clapets de tirage sont interdits.
- Le conduit doit être parfaitement étanche.
- Le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou tubage utilisés doivent être désignés G, c'est-à-dire résistant au feu de cheminée). Les appareils doivent être raccordés à des conduits désignés de 50°C de plus que la température déclarée pour l'appareil, quel que soit le mode raccordement.
- Sa hauteur ne doit pas être inférieure à 5 mètres et il doit déboucher convenablement à l'air libre à 0,40 m au moins au-dessus du faitage ou de tout autre obstacle situé à moins de 8 mètres du conduit.
- Les dévoiements éventuels doivent être très couverts.
- Le tirage doit être compris entre 12 et 15 pascals en allure normale et doit chuter à 5 pascals environ au ralenti. En aucun cas il ne doit descendre en dessous de 12 pascals en allure normale sous peine de fonctionnement médiocre.

Si la dépression est trop importante, prévoir la pose d'un modérateur de tirage. Si la dépression est insuffisante, respecter les caractéristiques du conduit prescrites dans ce paragraphe.

- Si la section du conduit est surdimensionnée, le volume à réchauffer est trop grand et le tirage ne s'établit pas normalement. Dans ce cas, il y a lieu de prévoir le tubage du conduit avec un produit agréé bois/charbon.

Tout tubage doit être conforme au DTU 24.1. Son dimensionnement répond à des règles de calcul précises (norme EN 13384.1) que seul un professionnel est apte à définir.

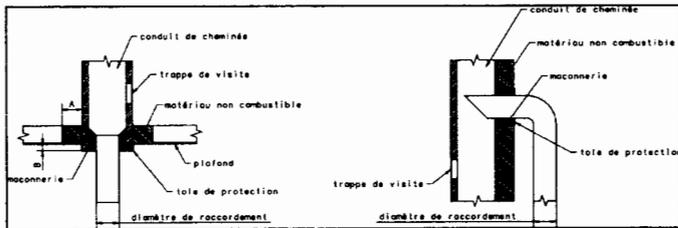
- Supprimer les poteries qui ne présentent pas une section de sortie d'au moins 2,5 dm².
- Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au dessous de l'axe du tuyau de fumée.
- Avant d'envisager le raccordement, il convient de s'assurer de la parfaite propreté du conduit. Si nécessaire, effectuer un ramonage.
- Les appareils doivent être installés conformément aux spécifications des D.T.U en vigueur, l'installation par un professionnel qualifié est recommandée. Toutes les réglementations nationales et locales doivent être respectées.
- Les extracteurs utilisés dans la même pièce ou dans le même espace que l'appareil peuvent perturber dangereusement le fonctionnement de celui-ci.
- Le fonctionnement simultané d'autres appareils dans le même espace que l'appareil peut générer des perturbations de tirage.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues dans la pièce. Les placer de telle façon que leurs obstructions soient difficilement réalisées, en effet l'appareil utilise de l'air qu'il prélève dans la pièce et il convient d'assurer son alimentation par un apport extérieur suffisant.
- Ces appareils ne sont pas prévus pour être raccordés à un conduit multiple.
- La buse est montée en usine, fixée à l'arrière (si raccordement arrière possible). Vous pouvez raccorder directement au conduit par l'intermédiaire d'un tuyau horizontal. Vous pouvez également raccorder par le dessus et dans ce cas, permuter la buse et le tampon.

IMPORTANT :

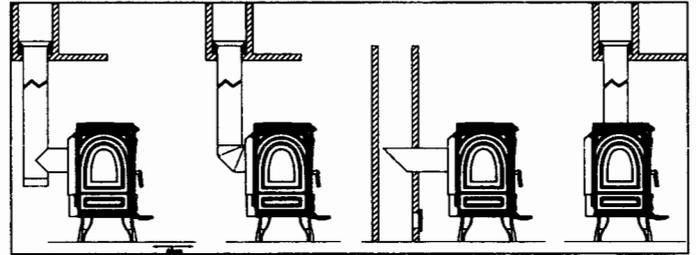
- Bien vérifier que le sol a une capacité portante suffisante. Si nécessaire placer une plaque de répartition de charge, ou prendre toute mesure adéquate nécessaire.
- **Si le sol est constitué de matériaux combustibles, il convient de le protéger convenablement à l'aide d'une plaque incombustible dépassant la face de l'appareil d'au moins 40 cm.**
- Utiliser des tuyaux du diamètre prévu de préférence émaillés, car leur résistance à la corrosion est remarquable. Leur longueur devra être aussi courte que possible afin que la chaleur que conservent les fumées soit, comme il se doit, utilisée pour établir le tirage.
- **Le mur arrière ne doit pas comporter d'éléments combustibles.** Dans le cas contraire, il convient de le protéger efficacement (utilisation de matériaux classés Mo ou A2-s1,do). Une distance de sécurité aux matériaux combustibles arrière de 30 cm au moins doit être respectée.
- Les murs situés à gauche ou à droite de l'appareil doivent être écartés de l'appareil de 30 cm au moins, s'ils sont constitués de matériaux combustibles.
- Dans le cas d'un poêle traditionnel, le plafond doit être situé au moins à 80 cm du dessus de l'appareil.
- L'appareil rayonne naturellement et nous vous conseillons d'éloigner tout matériau combustible (chaises en bois, canapés,...) se trouvant face à l'avant de l'appareil au minimum de 150 cm.

RACCORDEMENT AU CONDUIT DE CHEMINÉE

Il convient de raccorder l'appareil en accord avec le DTU 24.1. Les distances de sécurité entre les parois extérieures du conduit de raccordement et du conduit de cheminée de tout matériau combustible (A) doivent être conformes aux exigences de cette norme. Elles dépendent notamment du type de conduit, de sa résistance thermique, de sa classe de température. Aucune jonction ne doit se situer dans l'épaisseur du plancher (prévoir le déport B).



Exemple d'un raccordement au conduit de cheminée



Principe de raccordement général pour buse dessus ou arrière (si possible)

INSTRUCTIONS DESTINÉES A L'UTILISATEUR

- Avant d'utiliser l'appareil, lire la notice et les recommandations avec attention.
- L'appareil doit être installé dans le respect des réglementations nationales en vigueur dans le pays où est réalisée l'installation.
- L'installation par un professionnel est vivement recommandée.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air prévues.
- L'appareil doit être raccordé à un conduit de cheminée ne desservant pas d'autres appareils. Il est inadapté pour le fonctionnement sur conduit multiple.
- Ne jamais apporter de modification non autorisée sur l'appareil.
- L'appareil n'est pas prévu pour fonctionner porte ouverte.
- Toutes les surfaces de l'appareil sont des surfaces actives (chaudes), il est impératif de prendre toutes précautions pour éviter les brûlures.
- Prendre toutes précautions pour tenir les enfants et les personnes âgées suffisamment à l'écart pour éviter les accidents.

ALIMENTATION EN AIR

- L'appareil prélève l'air dont il a besoin dans la pièce où il se trouve. Aussi faut-il toujours s'assurer que celui-ci peut être prélevé en quantité suffisante.
- Une partie de cet air est utilisée en « air primaire » tandis qu'une autre partie est canalisée sur l'avant pour être utilisée en « air secondaire » et parachever la combustion et limiter l'encrassement de la vitre.
- La quantité d'air utilisée pour la combustion doit être compensée par un apport d'air extérieur (prévoir une grille d'aération).

ALLUMAGE - RÉGLAGE

- Bien nettoyer l'appareil.
- Ouvrir la porte du foyer.
- S'assurer que la grille de fond et la grille de face sont bien en place.
- Introduire les matériaux usuels d'allumage par le tampon d'allumage.
- Allumer par la grille de face et placer la valve de réglage d'air ouverture complète.
- Lorsque le bois est bien enflammé, mettre dessus 2 ou 3 kg de combustible.
- Après 15 à 20 minutes, charger l'appareil, puis au bout de 20 à 30 minutes, ramener la valve de réglage au repère choisi.
 - le réglage s'effectue par la valve qui se trouve sur la porte foyer-cendrier, à savoir :
 - ½ à 1 tour : **ralenti** – 2 à 4 tours : **allure normale** – 4 à 7 tours : **vif et très vif**.
- Avant le chargement pour la nuit, constituer une réserve de braise de 8 à 10 cm de hauteur donnant un feu clair.
- Charger ensuite environ jusqu'à 2/3 de la hauteur du foyer et faire un chargement modéré en laissant l'entrée d'air complètement ouverte.

REMARQUE :

- Pendant le fonctionnement, éloigner de l'appareil toute matière pouvant être altérée par la chaleur : mobilier, papier, vêtements.

ATTENTION :

- En fonctionnement en allure normale, la poignée ne doit pas être manœuvrée à la main. Utiliser le gant pour effectuer l'opération. De plus, la chambre de combustion et le compartiment du cendrier doivent rester fermés pour éviter le refolement des fumées, sauf lors de l'allumage, du rechargement ou de l'enlèvement des résidus.
- Pendant le fonctionnement tenir la porte toujours fermée.

NOTA : La durée du ralenti va dépendre du bois utilisé et du tirage. Ne pas charger plus de **25 cm** de hauteur de combustible.

CONDUITE DE L'APPAREIL

- Toujours suivre les instructions.
- Lors des premiers allumages, n'effectuer que des chargements limités pour vérifier la bonne marche de l'ensemble. Augmenter graduellement les charges de bois et ce, sur plusieurs jours.
- Ne pas utiliser l'appareil comme un incinérateur.
- N'utiliser que le combustible recommandé.
- Ne pas faire fonctionner si la vitre est cassée ou fêlée. Faire procéder à son remplacement avant toute réutilisation. Nous vous recommandons de contacter votre revendeur pour le remplacement de la vitre contre facturation. Nous insistons sur la nécessité de remplacer en même temps, les joints de porte et de vitre et surtout de ne pas la serrer trop fort au remontage afin de permettre sa dilatation.
- Après une longue période d'arrêt, s'assurer que le conduit n'est pas obstrué, ainsi que le tuyau de raccordement et les passages des fumées dans l'appareil.

Chargement : RECOMMANDATION TRÈS IMPORTANTE

Pour effectuer un chargement, il convient que le feu soit suffisamment bas. Ne pas ouvrir la porte si des flammes hautes sont visibles, car lors de l'ouverture de la porte elles risqueraient d'être appelées.

Toujours ouvrir la porte très doucement pour laisser le tirage s'établir et éviter ainsi le refoulement de fumée.

IMPORTANCE DU COMBUSTIBLE

Cet appareil doit vous donner entière satisfaction. Cependant il ne faut pas oublier qu'un appareil quel qu'il soit ne peut que libérer l'énergie contenue dans le combustible qu'il brûle.

S'il vous semble que votre appareil chauffe mal, on peut affirmer que :

- Soit la quantité de combustible brûlé est trop faible.
- Soit le combustible brûlé n'a pas suffisamment d'énergie disponible.

Ne brûler que du bois sec ayant au moins 2 ans d'abatage (36 mois seraient meilleurs encore). Nous vous conseillons fortement l'utilisation de bois labellisé NF bois de chauffage.

En principe, tous les bois ont le même pouvoir calorifique pour le même poids. Le bois dur sera intéressant parce qu'il est plus dense et souvent moins humide.

L'humidité contenue dans le bois varie de 15% pour du bois sec à 50% pour du bois humide. Penser qu'il faudra beaucoup d'énergie pour vaporiser cette eau.

L'énergie disponible pour le chauffage sera de 4,16 Wh par Kilo de bois sec. Elle ne serait plus que de 1,73 Wh pour du bois à 50% d'humidité.

L'utilisation du bois humide entraînerait, de plus, des condensations dans la cheminée, ce qui l'encrasserait rapidement et risquerait, à terme, de produire des feux de cheminée.

DÉCENDRAGE

- Vider le cendrier au moins tous les 2 à 3 jours suivant l'utilisation. Cette opération doit se faire avec une précaution, en prenant bien soin d'utiliser le gant pour transporter le cendrier et la clé à crochet pour manœuvrer le tiroir.
- Ne jamais laisser les cendres s'amonceler dans le cendrier jusqu'au contact de la grille. Celle-ci ne serait plus refroidie et se détériorerait rapidement.

RAMONAGE

- Faire ramoner votre cheminée par un professionnel par un moyen mécanique au moins deux fois par an, dont un pendant la saison de chauffe. Un certificat doit vous être remis par l'entrepreneur. Il est également possible d'entretenir les conduits avec un produit adapté. Toutefois, cela n'exclut en rien le ramonage mécanique obligatoire.
- Vérifier l'appareil et assurez-vous que les joints de porte sont en bon état, les remplacer si nécessaire.
- Nettoyer complètement l'intérieur de l'appareil sans oublier les carneaux de passage des fumées.
- Nettoyer le hublot avec le GODIN NET spécial vitre (réf. 0009).
- En cas de feu de cheminée fermer le registre d'air et appeler les pompiers.

ENTRETIEN

Faire vérifier l'appareil par une personne compétente au moins une fois par an.

ATTENTION

- **LORS DES PREMIERS ALLUMAGES IL EST NÉCESSAIRE DE FAIRE FONCTIONNER L'APPAREIL À ALLURE MODÉRÉE, AFIN DE PERMETTRE AUX PIÈCES DE SE DILATER NORMALEMENT.**
- **LES POIGNÉES SONT CHAUDES PENDANT LE FONCTIONNEMENT. UTILISER LE GANT (si fourni).**
- **LE GANT NE DOIT ÊTRE UTILISÉ QUE POUR MANŒVRER LA POIGNÉE. IL N'EST PAS ADAPTÉ POUR LA MANIPULATION D'OBJETS EN IGNITION. IL N'EST PAS ÉTANCHE AUX LIQUIDES. NE PAS UTILISER CONTRE LES RISQUES CHIMIQUES.**
- **VEILLER À DÉPOSER VOTRE GANT APRÈS CHAQUE UTILISATION À UN ENDROIT DÉPOURVU DE RESIDUS DE COMBUSTION (Cendres) ET NON CHAUD.**

Ne pas s'inquiéter si des émissions de fumée et une odeur un peu âcre se manifestent aux premiers allumages, ceci étant dû à la peinture des différentes pièces. Ces phénomènes peuvent persister plusieurs jours.

Le fût des appareils PETIT GODIN est recouvert d'une couche d'émail vitrifié, ne nécessitant pas d'entretien particulier.

Il faut cependant prendre garde à ne jamais opérer le nettoyage lorsque l'appareil est chaud.

Il convient de contrôler au moins une fois par saison l'état des briques de foyer. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'une fente très fine, ne perturbe en rien le bon fonctionnement de l'appareil. Le changement s'impose dès que la brique se détériore.

Le couvre écrou de la 3121.

La vérification de leur bon état doit être effectuée après chaque saison de chauffe.

L'émail craquelé ou fendillé n'est pas reconnu comme étant une cause de dépréciation de l'appareil. Il est en effet impossible dans certains cas, d'éviter ces craquelures (tressailures en terme de métier) qui sont dues à une différence de dilatation entre le métal et l'émail.

Ces prescriptions vous aideront à obtenir de votre appareil le rendement maximal dans les conditions d'emploi habituelles.

Si des problèmes particuliers relatifs à votre appareil venaient à se poser, n'hésitez pas à faire appel à votre fournisseur qui, comme lors de la mise en place, vous donnera tous les conseils nécessaires.

Les pièces en fonte peint anthracite doivent être entretenues à l'aide de pâte à fourneaux type GODIN/NET pâte réf. 0013. Celle-ci s'applique à froid, tel un cirage et nécessite dès qu'elle est sèche, un lustrage avec un chiffon doux.

Cet entretien doit être fait au moins une fois par an, notamment lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant un certain laps de temps (pendant la période estivale par exemple).

Les pièces en fonte émaillée sont à entretenir avec une éponge douce et le GONDIN/NET émail réf. 0014.

Mise en garde particulière concernant la porte foyer :

Nos portes sont équipées sur leurs axes de vis pointeau ou de rondelles freins.

ATTENTION : Lors du démontage éventuel de la porte par votre installateur (remplacement de la vitre,...) il est important de replacer sur les axes de cette porte des rondelles freins (neuves) et/ou les vis pointeau d'origine.

DÉMONTAGE DES PIÈCES SUSCEPTIBLES DE REMPLACEMENT

GRILLE DE FACE : Soulever légèrement pour la dégager du crochet et abaisser horizontalement pour l'enlever, soulever la partie gauche pour dégager le tourillon et dégager ensuite le tourillon de droite. Au remontage, engager d'abord le tourillon de droite.

GRILLE DE FOND : Abaisser la grille de face. Enlever l'anneau de la tirette de grille en le dévissant. Soulever la grille en l'inclinant et tourner pour dégager la tige de décrochage. Sortir la grille et la tige par l'ouverture de la porte de foyer.

JOINT DE FOYER : Lors du remontage, noyer le joint de foyer et les vis dans du mastic réfractaire. Laisser sécher 48 heures.

PIÈCES DE REMPLACEMENT

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée à l'ARRIÈRE DE L'APPAREIL ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN S.A.

Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

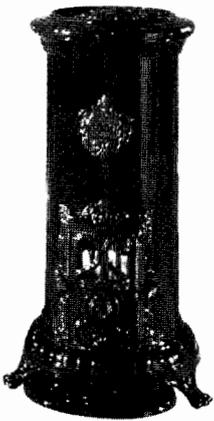
RESPONSABILITÉ

Nous vous rappelons que la responsabilité du constructeur se limite au produit tel qu'il est commercialisé et que l'installation et la mise en service sont sous la responsabilité entière de l'installateur qui devra intervenir selon les règles de l'art et suivant la prescription de la notice.

Afin d'améliorer constamment la qualité de ses produits, la société GODIN S.A. se réserve le droit de modifier ses appareils sans préavis.

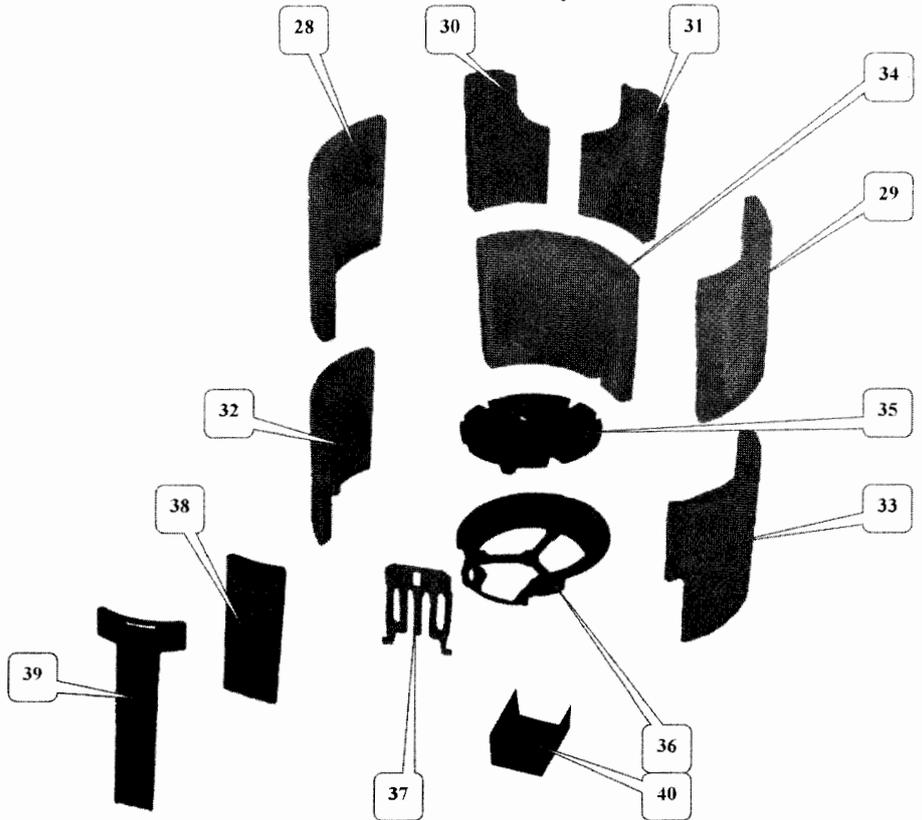
NOMENCLATURES ET ÉCLATÉS

3121

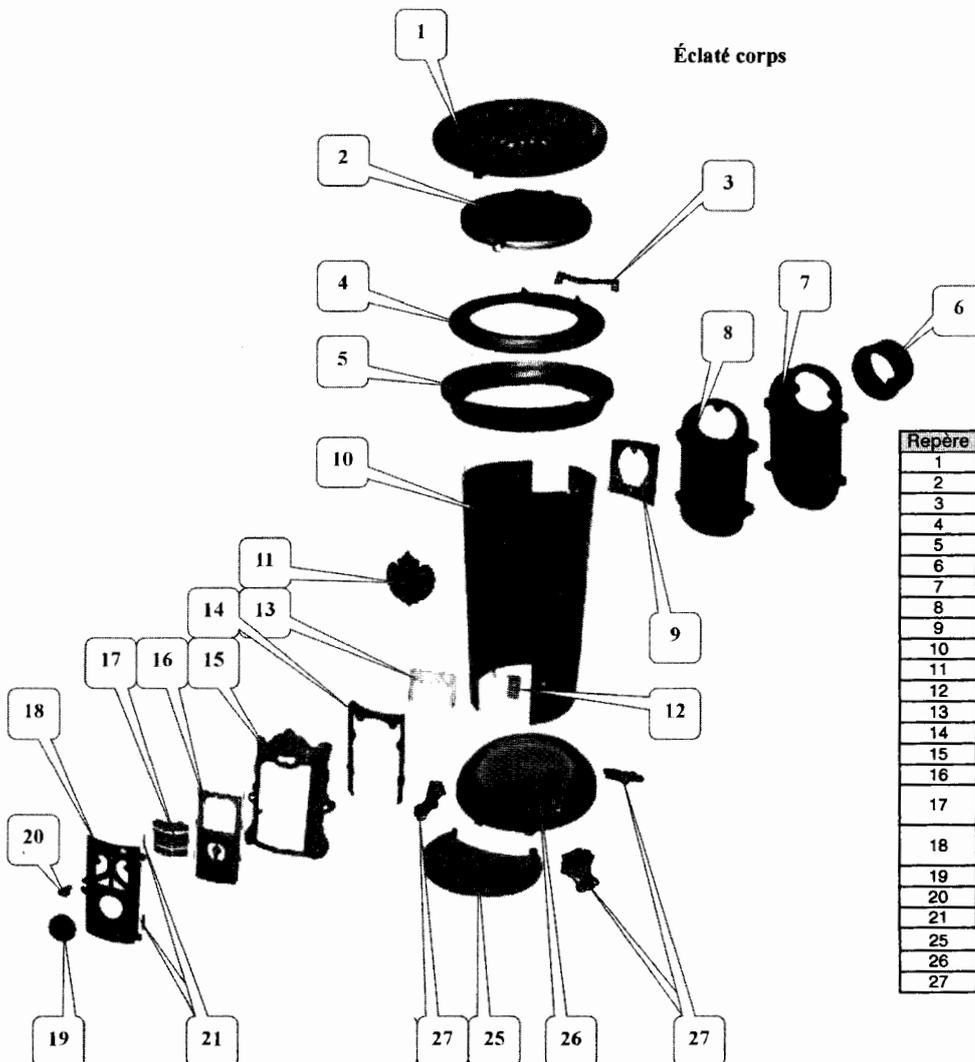


Repère	Désignation	Codification
28	Brique côté gauche supérieure	00001306171
29	Brique côté droit supérieure	00001306172
30	Brique arrière supérieure gauche	00001306176
31	Brique arrière supérieure droite	00001306175
32	Brique côté gauche inférieure	00001306173
33	Brique côté droit inférieure	00001306174
34	Brique arrière inférieure	00001306170
35	Grille charbon	10218372153
36	Support foyer	10367372153
37	Grille devant	10221372153
38	Brique conduit air supérieur	00001306177
39	Conduit d'air	14121372100
40	Ficelle céramique tressée conduit d'air	18817372100
40	Tiroir à cendres	13315372153

Éclaté foyer



Éclaté corps



Repère	Désignation	Codification
1	Couvercle (<i>préciser la couleur</i>)	212013721..
2	Tampon de chargement	21440373153
3	Crapaudine porte chargement	11147373100
4	Dessus foyer	11113373153
5	Chapiteau (<i>préciser la couleur</i>)	111103731..
6	Buse ronde à oreilles	14312372153
7	Boîte à fumée	14301372153
8	Semelle boîte à fumée	24303372153
9	Raccord boîte à fumée	14367372153
10	Fût	10336372161
11	Ecusson (<i>préciser la couleur</i>)	185013721..
12	Patte de fixation	19185372096
13	Couvre écrou	10319012453
14	Raccord devant foyer	10359012453
15	Devant de foyer	103263721..
16	Semelle porte foyer	12866372153
17	Jeu de verre Ficelle céramique tressée verre réfractaire	00001304600 18816372100
18	Porte foyer (<i>préciser la couleur</i>) Ficelle céramique tressée porte foyer	128613721.. 18814372100
19	Valve réglage air (<i>préciser la couleur</i>)	141363721..
20	Vis de fermeture	00001301165
21	Goupille cannelée 6x40	00001305127
25	Bavette (<i>préciser la couleur</i>)	122013721..
26	Fond (<i>préciser la couleur</i>)	122053721..
27	Pieds (<i>préciser la couleur</i>)	126152122..

Tous nos appareils bénéficient d'une garantie de 2 ans (sauf insert bois - foyer fermés bois) contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil. A l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de côtés, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, etc...)
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électricité,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisiniers bois charbon.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur le corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Les inserts bois (foyer fermé bois) bénéficient d'une garantie de 5 ans (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure énumérées ci-dessus qui sont garanties 1 an).

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre service après vente.

Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main-d'oeuvre et transport.

Au cas où la réparation ou l'échange s'avérerait trop onéreux par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au service après vente.

Ne sont pas couverts par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de la garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

LA GARANTIE NE PRENDRA PAS EFFET LORSQUE :

- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices ;
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.).
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non agréées par la S.A. GODIN ou réalisées par des pièces de rechanges non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence la S.A. GODIN ne peut être tenu responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers. Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

FICHE DE CONTRÔLE

<u>Nom et adresse du distributeur</u>	<u>BÉNÉFICIAIRE DE LA GARANTIE :</u>																							
	<u>ADRESSE :</u>																							
	<u>Tél. :</u>																							
<u>Tél :</u>	<u>Date de mise à disposition :</u>	<u>Date d'installation :</u>																						
	<u>Le :</u>	<u>à :</u>																						
	<u>Signature :</u>																							
<u>LIBELLÉ DES PIÈCES À REMPLACER</u>																								
<u>Désignation :</u>	<u>Référence :</u>	<u>Observations :</u>																						
<u>Certificat de contrôle :</u> <u>Type d'Appareil :</u> <u>Version :</u> 3121 <input type="checkbox"/> <u>Contrôleur :</u> <u>N° de Plaque Signalétique :</u> <u>N° de Garantie :</u>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><u>FICHE DE CONTRÔLE</u></td> <td style="width: 20px;"></td> </tr> <tr> <td><u>Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité)</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Vérification pièces amovibles</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Vérification fermeture porte(s)</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Vérification des registres allumage</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence plaque signalétique</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence notice / bon de garantie</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence cendrier</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence buse départ</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence main froide</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><u>Présence étiquette mise en garde</u></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		<u>FICHE DE CONTRÔLE</u>		<u>Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité)</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Vérification pièces amovibles</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Vérification fermeture porte(s)</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Vérification des registres allumage</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence plaque signalétique</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence notice / bon de garantie</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence cendrier</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence buse départ</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence main froide</u>	<input type="checkbox"/>	<u>Présence étiquette mise en garde</u>	<input type="checkbox"/>
<u>FICHE DE CONTRÔLE</u>																								
<u>Vérification du corps de chauffe (aspect et étanchéité)</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Vérification pièces amovibles</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Vérification fermeture porte(s)</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Vérification des registres allumage</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence plaque signalétique</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence notice / bon de garantie</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence cendrier</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence buse départ</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence main froide</u>	<input type="checkbox"/>																							
<u>Présence étiquette mise en garde</u>	<input type="checkbox"/>																							
GODIN S.A. - 532 RUE SADI CARNOT - 02120 GUISE	<u>Date création du document :</u> 19/10/06 <u>Révision :</u>																							